

Le tarif de la domiciliation commerciale

Description

Le tarif de la [domiciliation commerciale](#) dépend d'un certain nombre de critères, dont l'entrepreneur doit avoir connaissance avant de faire son choix.

[Domicilier son entreprise](#) est en effet obligatoire pour immatriculer une entreprise, quelle que soit sa forme juridique. En outre, le choix de l'[adresse de domiciliation](#) revêt un caractère stratégique. Elle permet de gagner en notoriété auprès des tiers.

[Se domicilier en ligne](#)

Quels sont les éléments qui déterminent le coût de la domiciliation commerciale ?

Les tarifs de la domiciliation commerciale dépendent d'un certain nombre de paramètres, tels que :

- Le [statut juridique](#) de l'entreprise : le coût de la domiciliation commerciale est plus conséquent pour les sociétés ([SARL](#), [SAS](#), [SCA...](#)) que pour les entreprises individuelles et les [micro-entreprises](#) ;
- La [société de domiciliation](#) : certaines sociétés proposent en effet des prix attractifs, tandis que d'autres, en raison de leur renommée, proposent des tarifs plus chers ;
- **Les services proposés** : plus l'entrepreneur ajoute des services annexes (gestion du courrier, service de secrétariat...), plus le coût de la domiciliation augmente ;
- **La réputation de l'adresse** : si la société de domiciliation est située dans un quartier prestigieux, l'entreprise bénéficie d'une certaine crédibilité et notoriété, de sorte que le tarif sera plus élevé ;
- **L'accessibilité de l'entreprise de domiciliation** : si la société se trouve à proximité des transports publics et dans un lieu fréquenté, le prix de la domiciliation sera plus cher dans la mesure où il permet à l'entreprise de gagner en visibilité auprès de sa clientèle.

La domiciliation commerciale est idéale pour les entrepreneurs qui souhaitent débiter leur activité, mais qui ne **disposent pas d'un budget suffisant pour louer ou acheter un local**.

À noter : au coût de la domiciliation commerciale s'ajoutent également les frais relatifs à l'immatriculation de la société au [RCS](#), au RM ou au centre de formalités des entreprises.

Combien coûte la domiciliation commerciale ?

La domiciliation commerciale consiste pour une entreprise, appelée **société de domiciliation**, à proposer des services de domiciliation. Concrètement, elle propose aux entrepreneurs d'établir leur siège social en leur sein et met à leur disposition des locaux ainsi que des équipements et services nécessaires à l'exercice de leur activité (boîte postale, ligne téléphonique, secrétariat...). L'entrepreneur conclut alors un [contrat de domiciliation](#) avec la société qui l'héberge.

Le tarif de la domiciliation commerciale peut varier **selon les options souscrites**. Une simple prestation de domiciliation coûte **entre 10 € et 70 € HT par mois**, ce qui est avantageux pour un entrepreneur. Il s'agit uniquement de la mise à disposition d'une adresse administrative.

Si l'entrepreneur souhaite se concentrer sur son activité, il peut **déléguer certaines tâches chronophages** :

- La gestion du courrier
- Le standard téléphonique.

Ces options sont évidemment payantes.

Concernant la gestion du courrier, les formules proposées permettent de **trier, numériser et envoyer par mail** le courrier.

Par ailleurs, l'entrepreneur peut bénéficier d'un **service de permanence téléphonique adapté à ses besoins**. Ce service consiste à réceptionner l'ensemble de ses appels téléphoniques, afin de lui faciliter le quotidien. Une secrétaire se charge de la réception des appels et les transmet au dirigeant de l'entreprise.

Ce **service de permanence téléphonique** permet à l'entrepreneur de séparer distinctement les appels personnels de ses appels professionnels, et de garantir une

certaine confidentialité.

Il est également possible de **louer des bureaux ou salles de réunion**, de manière permanente ou temporaire (à la journée, demi-journée ou à l'heure). Le tarif dépend des caractéristiques du local, ainsi que de la formule choisie.

Le tarif de la domiciliation commerciale varie **en fonction de l'entreprise domiciliée**, et donc des prestations souscrites.

Bon à savoir : Si vous avez déjà un local, le SIE territorialement compétent est celui du lieu de votre local, conformément au principe d'accessibilité du service public. Ainsi, les courriers provenant de l'administration fiscale seront adressés directement à l'adresse de votre local et le calcul des impôts locaux (dont la CFE) dépend de l'adresse du local. Pas d'inquiétude, le siège social reste fixé dans la société de domiciliation retenue vis-à-vis de vos partenaires et clients.

Ci-dessous, un tableau contenant **les tarifs indicatifs** de la domiciliation commerciale selon les prestations proposées :

Services proposés	Tarifs domiciliation commerciale
Domiciliation simple	10 à 70 € par mois
Gestion du courrier	10 à 20 € par mois
Service téléphonique	30 à 200 € par mois
	50 € par heure pour le traitement de textes
Service de secrétariat	25 € pour le traitement de mails
Service juridique	À partir de 150 € 300 à 1 000 € pour location long terme
Mise à disposition de bureau professionnel	20 à 75 € pour location de court terme (demi-journée, journée...)
Mise à disposition de salle de réunion	20 à 100 €

Bon à savoir : les sociétés de domiciliation proposent généralement diverses formules dont la tarification varie selon les prestations proposées.

Quelles sont les alternatives pour domicilier son entreprise à moindre coût ?

La domiciliation commerciale n'est pas la seule solution pour domicilier une entreprise. Voici un tableau comparatif présentant les tarifs des diverses **alternatives aux sociétés de domiciliation** :

Solution de domiciliation	Tarifs
Au domicile personnel du gérant	Gratuit
Dans une pépinière d'entreprise	200 à 400 € par mois
Dans un espace coworking	100 à 500 € par mois
Dans un local professionnel ou commercial	À partir de 1 000 € par mois

FAQ

Qu'est-ce que la domiciliation d'entreprise ?

La domiciliation d'entreprise consiste à attribuer à une société ou entreprise individuelle une adresse professionnelle. En effet, domicilier son entreprise est indispensable pour finaliser sa constitution. Ce domicile constitue le siège social de la structure. Et cette adresse doit figurer sur tous les documents juridiques et commerciaux de l'entreprise. Toutes les entreprises, quel que soit leur statut juridique, doivent être domiciliées.

Quel est l'intérêt de la domiciliation commerciale ?

L'intérêt de la domiciliation commerciale pour l'entrepreneur est de bénéficier d'une adresse prestigieuse qui valorise l'image de son entreprise aux yeux de sa clientèle et de ses partenaires. Par ailleurs, cette solution permet au chef d'entreprise de bénéficier d'un local pour travailler et accueillir ses clients ainsi que de services annexes pour un coût bien moins élevé que s'il devait louer un local professionnel.

Comment choisir une société de domiciliation commerciale ?

Dans un premier temps, l'entrepreneur peut choisir la société de domiciliation en fonction de sa localisation. Il faut préférer un endroit stratégique, c'est-à-dire un lieu réputé et accessible pour les clients. Dans un deuxième temps, les services proposés et leur qualité sont des paramètres à prendre en compte pour choisir l'entreprise de domiciliation. Enfin, la tarification est un autre élément qui peut aider le chef d'entreprise dans son choix.